



Échos de la séance

Note : ces extraits de séance ne reflètent pas l'entièreté des débats et des discussions menés au cours de la séance. Ces extraits sont une synthèse des principales décisions prises. La documentation qui a précédé les débats n'est pas reproduite dans ces extraits. Les questions liées à des personnes particulières n'y figurent également pas.

PRÉSENT·E·S : CEDRIC DEBROEK, JEAN-PIERRE HECQUET, PASCAL BLOGIE, DAMIEN MAQUET, DOMINIQUE GALLEZ, MÉLISSA PIRE, CHARLOTTE COESENS, GAËTAN VANDERSCHUEREN, ARNAUD DELSAUT, BENOÎT WILTGEN, JULIEN TILKIN, CÉLINE BRENU ET MICHEL PICALAUSA.

SÉANCE OUVERTE PAR CEDRIC DEBROEK À 19H30.

A. INFORMATIONS

1. Admission de membre effectif

Club 231 'Badiator Academy' dont le siège social est situé à Tongres et le siège d'exploitation à Angleur (province de Liège).

Le club ne compte aucun membre affilié actuellement et ne peut pas encore être considéré comme actif.

La LFBB compte actuellement 127 clubs actifs.

2. Révision des règlements 'Compétitions' & 'Tournois'

17 personnes, représentant 14 clubs, ont répondu à l'invitation de la séance de consultation programmée le 14 janvier. Parmi ces clubs, 4 ont soumis une ou plusieurs propositions de modification des règlements.

Suite de l'agenda

- 1) Fin janvier 2021 : délibération de l'organe d'administration LFBB
- 2) Février-Mars 2021 : phase d'échanges et de négociation BV-LFBB
- 3) Fin mars 2021 : accord de principe sur le résultat des négociations par l'OA LFBB
- 4) Avril 2021 : écriture des articles par la cellule règlements
 - Règlements à portée nationale => cellule règlement nationale

- Règlements à portée ligue => cellule règlements LFBB
- 5) Début mai 2021 : validation des nouveaux articles
 - Articles FBB => organe d'administration FBB
 - Articles LFBB => organe d'administration LFBB
- 6) Mai 2021 : information à tous les clubs
 - AG mai 2021
 - E-mails

3. Indemnités de volontariat

Les montants des plafonds pour les défraiements forfaitaires ont été indexés le 1er janvier. Le plafond journalier passe à 35,41€ (contre 34,71€ en 2020), le plafond annuel passe à 1.416,16 € (1.388,40€ en 2020) tandis que le plafond annuel majoré pour le secteur sportif passe à 2.600,90 € (2.549,90 € en 2020).

B. DÉCISIONS

1. Événements LFBB – Le point sur la situation

a. Interclubs LFBB

Les deux ligues et la fédération se sont engagées à poursuivre leur championnat respectif pour autant qu'une reprise de la compétition soit possible pour le 21 février au plus tard avec, au préalable, une période de 4 semaines d'entraînements libres.

⇒ L'OA décide à l'unanimité d'inviter la FRBB à déclarer une saison « blanche » pour les deux ligues si le comité de concertation national qui se tiendra le 22 janvier confirme que la reprise complète du badminton ne sera pas possible à partir du 25 janvier.

b. Championnats de Belgique Jeunes

Aucune candidature n'a été reçue.

⇒ L'OA décide à l'unanimité d'annuler l'édition 2020 de ces championnats et de proposer à BV la prise en charge de l'organisation de l'édition 2021 qui se tiendra au mois de novembre, en collaboration avec le Malmedy BC.

c. Championnats de Belgique Élites

La FRBB a décidé de reporter l'événement à la fin du mois de mai.

Le weekend du 22 mai est le seul weekend qui pourrait convenir dans le calendrier des tournois afin d'éviter un conflit avec un tournoi de club. La salle de Bad79 n'est malheureusement pas disponible à cette date mais elle l'est le weekend du 15 mai.

⇒ L'OA décide à l'unanimité de reporter ce point à la séance de février et d'en discuter au préalable en comité restreint FRBB le weekend du 23 janvier.

d. Championnats de Belgique Para-badminton

La FRBB a décidé de reporter l'événement à la fin du mois de mai.

Le BC Cardinal Mercier, co-organisateur de l'événement, propose la date du dimanche 9 mai.

⇒ L'OA décide à l'unanimité de reporter la validation de cette date à la séance de février.

2. Compétitions alternatives en cas d'annulation des championnats interclubs

Parmi les 8 alternatives proposées pour stimuler la relance à la reprise de l'activité, 3 sont retenues par l'organe d'administration :

a. Championnats interclubs « pour du beurre »

Principe : maintien des championnats (mixtes, messieurs, dames et loisirs) pour les équipes qui désireraient rencontrer d'autres équipes pour le plaisir.

Particularités : les résultats n'auront aucune conséquence sportive pour les équipes, calendrier adapté pour favoriser un maximum de rencontres jusqu'à la fin du mois de mai, les règles relatives au noyau des équipes et au statut des joueurs restent maintenues, les résultats sont pris en compte pour les classements individuels des joueurs.

b. Autoriser le report des tournois annulés

Principe : permettre aux clubs organisateurs, dont le tournoi a été annulé deux saisons consécutivement, de reporter leur tournoi à une date « libre » avant la fin de la saison. Par date « libre », il faut comprendre que la demande doit répondre aux limitations géographiques ainsi qu'aux limitations de classements pour l'attribution d'une journée/un weekend de tournoi.

c. Challenge « Je joue pour mon club »

Principe : tournoi de mixte provincial (ou par district) par équipes de club (équipe composée de 2 paires), élimination directe, 6 niveaux de jeu différents, maximum 6 équipes par club.

Chaque participant et chaque victoire d'équipe rapportent des points à son club. L'équipe victorieuse d'un tableau gagne un prix, le club de chaque province (ou district) qui a engrangé le + de pts au total de tous les tableaux gagne le challenge LFBB.

Les résultats sont pris en compte pour les classements individuels des joueurs.

3. Covid-19 : impact sur les cotisations

Malgré un contexte sanitaire empêchant durant quelques mois toute pratique de l'activité et provoquant une baisse considérable des affiliations, l'année 2020 devrait se clôturer sur un bénéfice grâce à des réductions de dépenses importantes.

L'année 2021 devrait, cependant, enregistrer une perte significative.

Le cumul des deux années devrait quant à lui aboutir à un équilibre financier.

Dès l'annonce officielle de la saison « blanche » des interclubs, la cotisation des interclubs sera intégralement remboursée via la facturation des affiliations.

De plus, l'organe d'administration s'engage à indemniser les membres, affiliés cette saison, qui se réaffilieront durant la saison 2021/2022, via un avantage qui reste encore à déterminer. Cet avantage sera d'application pour la saison 2021/2022.

4. Joueurs à l'essai

L'OA décide à l'unanimité d'assurer les joueurs à l'essai aux conditions suivantes :

- Durant un stage, une journée portes ouvertes ou une journée d'initiation pour autant que le secrétariat administratif en soit informé au préalable et ce, quel que soit la période de la saison ;
- En dehors du mois de septembre, dont les jours sont à considérer d'office comme des journées portes ouvertes pour tous les clubs, tout essai devra être déclaré au préalable via un formulaire en ligne ou dans le programme de gestion des membres (au choix de l'équipe administrative) ;
- La date du début de l'essai pourra être encodée dans le formulaire ;
- L'essai aura une validité de 3 semaines.

5. Règlements 'Compétitions' & 'Tournois'

L'OA décide à l'unanimité de soumettre les propositions relatives aux arbitres et juges-arbitres, qui ont été proposées par les clubs ainsi que par les cellules règlements et compétitions de la LFBB lors de la réunion de consultation des clubs, à l'ensemble des membres de la cellule arbitrage lors d'une réunion programmée le 20 janvier.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 23H30.